

- Fiches d'actions -
Approuvées par les membres de la CLE le 4 octobre 2007

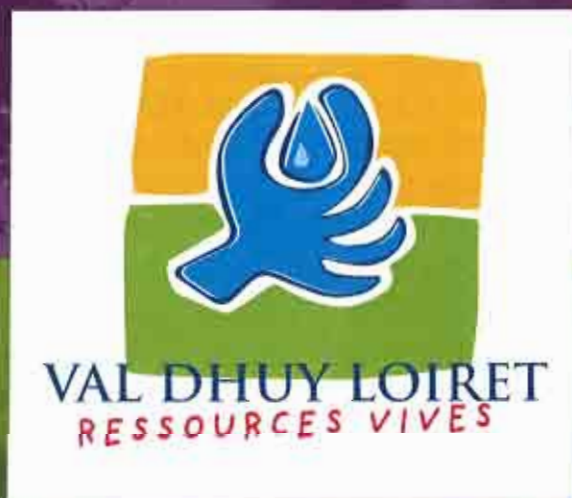
[ANNEXE]

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT & DE GESTION DES EAUX DU **VAL DHUY LOIRET**

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date du... **15 DEC 2011**

Le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général.

Antoine GUERIN



**Détermination
d'une stratégie globale**

ACTION 1	COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'ALERTE _____	4
ACTION 2	PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES DE RUPTURE _____	5
ACTION 3	PROTÉGER LOCALEMENT LES SECTEURS INONDABLES PAR LA LOIRE __	6
ACTION 4	PRÉSERVER LE CHEMIN DE L'EAU PAR TEMPS DE PLUIE _____	7
ACTION 5	RÉGULATION DES DÉBITS PAR TEMPS DE PLUIE _____	8
ACTION 6	DIMINUER LE RUISSELLEMENT ANTHROPIQUE À LA SOURCE _____	9
ACTION 7	ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE POUR LES CRUES URBAINES DU LOIRET __	10
ACTION 8	ALERTE SUR LES NIVEAUX DU LOIRET _____	11
ACTION 9	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE _____	12
ACTION 10	OUTIL D'ÉVALUATION : POINT MESURE _____	13
ACTION 11	ECONOMISER LA RESSOURCE _____	16
ACTION 12	RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES _____	17
ACTION 13	SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE _____	18
ACTION 14	AMÉLIORER LES DÉBITS D'ÉTIAGE DU LOIRET ET DE SES AFFLUENTS _	19
ACTION 15	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE _____	20
ACTION 16	OUTIL D'ÉVALUATION DES MILIEUX AQUATIQUES _____	21
ACTION 17	CONSERVER EN BON ÉTAT LES ZONES HUMIDES _____	22
ACTION 18	VIGILANCE SUR LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES _____	23
ACTION 19	OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX HUMIDES _____	24
ACTION 20	RECONQUÊTE DE L'HABITAT ET DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MILIEUX AQUATIQUES _____	25
ACTION 37	CRÉER DES ZONES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE _____	26
ACTION 21	ACQUÉRIR LA CONNAISSANCE ET PÉRENNISER LE SUIVI DES PESTICIDES _____	27
ACTION 22	ORGANISATION DE L'ALERTE EN CAS D'ACCIDENT _____	28
ACTION 23	ÉLABORER UN CODE DES BONNES PRATIQUES POUR LES RIVERAINS DES MILIEUX AQUATIQUES _____	29
ACTION 24	MAÎTRISER LE RISQUE DE POLLUTION DE NAPPE LIÉ AUX FORAGES __	30
ACTION 25	RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES PRIVÉS _____	31
ACTION 26	MAÎTRISER LA POLLUTION DE TEMPS DE PLUIE _____	32
ACTION 27	RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX _____	33
ACTION 28	DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DIFFUS EN AGRICULTURE _____	34
ACTION 29	DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DIFFUS DES INFRASTRUCTURES _	35
ACTION 30	RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES VERTS PUBLICS _____	36
ACTION 31	DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DOMESTIQUES NON RACCORDÉS _	37
ACTION 32	SUIVRE LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION _____	38
ACTION 33	GÉRER LE FLUX DE VISITEURS DANS LES ESPACES PRIVÉ ET DOMANIAL ET DANS L'ESPACE PROTÉGÉ _____	39
ACTION 34	GÉRER LE FLUX DE VISITEURS, VALORISER LES PAYSAGES _____	40
ACTION 38	AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES SPORTIVES ET TOURISTIQUES _____	41

CONTENU

Ce volume regroupe par enjeu thématique les fiches des objectifs à atteindre pour la mise en œuvre du SAGE du Val de Dhuy Loiret. Pour chaque enjeu, il y a une fiche d'action qui décline les moyens à mettre en place. L'objectif ou les objectifs à atteindre sont aussi rappelés. Dans le cas d'une évaluation des connaissances, qui constitue un préalable à l'ensemble des objectifs, il n'y a pas de code objectif.

Ces fiches sont présentées comme l'illustration ci-dessous l'explicité.

Numéro et intitulé de l'action Type d'objectif

ACTION 1 COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'ALERTE **ENJEU INONDATION**

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ; LI limitation de l'imperméabilisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GA	P
10A	

Type d'action

Renvoi aux numéros de mesure du programme du SDAGE

La CLE souhaite jouer dans les années à venir un rôle coordonnateur des plans de gestion des opérations de secours en lien avec les services de l'État et visant la cohérence des actions à l'échelle du SAGE. Sa préoccupation majeure est la vérification de l'organisation des évacuations dans un contexte d'infrastructures locales très perturbées.
Le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sont élaborés par le maire de la commune.

La CLE peut jouer deux rôles :

- Recenser les PCS et DICRIM existants pour les diffuser aux communes qui ne l'ont pas déjà élaboré
- Participer à la mise en cohérence des opérations de secours, en lien avec les services de l'État.

MOYENS D'ACTION
Vérifier le dispositif
Mise en cohérence et mise à niveau des PCS et des DICRIM. Participer à la mise en cohérence des plans de secours, en lien avec les services de l'État.
Un questionnaire sera élaboré par le groupe communication, et adressé aux communes leur demandant :

- Où elles en sont de leur démarche d'élaboration des PCS et DICRIM
- Si elles souhaitent avoir des exemples d'autres communes
- Si elles souhaitent se réunir pour coordonner les actions de secours.

Diagnostics auprès des entreprises et des exploitations agricoles
Cette action peut être élargie aux entreprises et exploitations agricoles. La CCI a embauché une personne pour réaliser des diagnostics, pour le Loiret. La chambre d'agriculture a testé la méthodologie. Cette action requiert l'embauche par ces deux maîtres d'ouvrages d'un salarié.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES
La zone inondable par la Loire.

ACTEURS

- Communes, Préfecture, DDE, CEPRI, Conseil Général
- Entreprises : CCI Loiret
- Exploitations agricoles: Chambre d'agriculture du Loiret (CA)

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Structure porteuse
Maîtres d'œuvre pour les diagnostics : CCI et CA

PARTENAIRES FINANCIERS
DIREN (Plan Loire Grandeur Nature), participation Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS
Budget communication SAGE : élaboration de questionnaires, réunions.
Un salarié CCI (rythme 2 à 3 diagnostics/semaine) : 50k€/an ; un salarié CA 50k€/an, financement pour la prestation payante

ACTION 1 COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'ALERTE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ;
LI limitation de l'imperméabilisation.
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GA	P
10A	

La CLE souhaite jouer dans les années à venir un rôle coordonnateur des plans de gestion des opérations de secours en lien avec les services de l'État et visant la cohérence des actions à l'échelle du SAGE. Sa préoccupation majeure est la vérification de l'organisation des évacuations dans un contexte d'infrastructures locales très perturbées.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sont élaborés par le maire de la commune.

La CLE peut jouer deux rôles :

- Recenser les PCS et DICRIM existants pour les diffuser aux communes qui ne l'ont pas déjà élaboré
- Participer à la mise en cohérence des opérations de secours, en lien avec les services de l'État.

MOYENS D'ACTION

Vérifier le dispositif

Mise en cohérence et mise à niveau des PCS et des DICRIM. Participer à la mise en cohérence des plans de secours, en lien avec les services de l'État.

Un questionnaire sera élaboré par le groupe communication, et adressé aux communes leur demandant :

- Où elles en sont de leur démarche d'élaboration des PCS et DICRIM
- Si elles souhaitent avoir des exemples d'autres communes
- Si elles souhaitent se réunir pour coordonner les actions de secours.

Diagnostiques auprès des entreprises et des exploitations agricoles

Cette action peut être élargie aux entreprises et exploitations agricoles. La CCI a embauché une personne pour réaliser des diagnostics, pour le Loiret. La chambre d'agriculture a testé la méthodologie. Cette action requiert l'embauche par ces deux maîtres d'ouvrages d'un salarié.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

La zone inondable par la Loire.

ACTEURS

- Communes, Préfecture, DDE, CEPRI, Conseil Général.
- Entreprises : CCI Loiret
- Exploitations agricoles: Chambre d'agriculture du Loiret [CA]

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse

Maîtres d'œuvre pour les diagnostics : CCI et CA

PARTENAIRES FINANCIERS

DIREN (Plan Loire Grandeur Nature), participation Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget communication SAGE : élaboration de questionnaires, réunions.

Un salarié CCI (rythme 2 à 3 diagnostics/semaine) : 50k€/an ; un salarié CA 50k€/an, financement pour la prestation payante.

ACTION 2 PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES DE RUPTURE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ; LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GC	C
10A	

2A. Eviter la rupture de la levée de Loire, prévisible en cas de crue de retour 200 ans.

Les digues du val d'Orléans viennent d'être classées en tant que digues intéressant la sécurité publique, par arrêté préfectoral du 2 août 2007. Cet arrêté fixe des obligations de contrôle régulier de l'état des digues par le propriétaire (Etat, DDE 45).

2B. Sécurisation des digues du Loiret.

MOYENS D'ACTION

2A. Sécurisation des levées de Loire : étude de définition de mesures et d'actions de restauration de la levée pour éviter la rupture de la levée, calage du déversoir de Jargeau, visant à restaurer son fonctionnement. Le calage de la levée sur Saint-Denis-en-Val au point bas qui constitue une faiblesse en cas de surverse. Dans le cadre du Plan Loire grandeur nature, une étude est en cours de définition à l'échelle d'un ensemble de vals, sur le territoire du département.

2B. Mise en sécurité des digues du Loiret: créer et gérer les vannes pour la crue 10 ans. Les ouvrages ont été définis sur le bassin Saint-Samson, Saint-Julien et des Tacreniers. Ils assureront une évacuation des flots d'orage décennal et visent au maintien d'une ligne d'eau sécurisant les digues, à la hauteur de la retenue légale des anciens moulins.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

2A : Levées de Loire

2B : Loiret privé

ACTEURS

2A : Établissement Public Loire, SICALA, DIREN, CEPRI

2B : ASRL ; Olivet

MAÎTRISE D'OUVRAGE

2A : DIREN

2B : Olivet

PARTENAIRES FINANCIERS

2A: DIREN (Plan Loire Grandeur Nature), Conseil général.

2B : ASRL, SIBL, Olivet, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (en cours de discussion), Conseil Général.

2A, 2B : participation AELB pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

2A : Étude Plan Loire 2007-2013 : de l'ordre de 1M €.

2B : 536 k€ (montants de réfection du pont du Béchet non comptés, hors objet).

ACTION 3 PROTÉGER LOCALEMENT LES SECTEURS INONDABLES PAR LA LOIRE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ; LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GC	E
10A	

Il s'agit d'étudier l'opportunité de la création de levées complémentaires détournant le flot de Loire issu du déversoir vers des zones d'enjeu plus faible.

Cela suppose des propositions respectueuses avec le règlement de zonage des PPRI.

MOYENS D'ACTION

Étudier la faisabilité de la réduction de la vulnérabilité.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Val d'Orléans amont : Sandillon, par exemple.

Prolongement de la digue de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

ACTEURS

Établissement Public Loire, Communes, DIREN, MISE, CEPRI.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

EP Loire, collectivités.

PARTENAIRES FINANCIERS

DIREN (Plan Loire Grandeur Nature), Conseil général. Participation AELB pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Étude 100 K€.

ACTION 4 PRÉSERVER LE CHEMIN DE L'EAU PAR TEMPS DE PLUIE ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ;

LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GC	C

Dans l'Agglo et sur le secteur urbain du Val, le réseau pluvial auquel les fossés jurés appartiennent n'est plus entretenu. L'accès est difficile, les servitudes n'étant pas clairement établies. Ces ouvrages ne jouent plus le rôle de ressuyage et d'évacuation des pluies : ce rôle doit être confirmé, dans le respect des textes.

La DDAF a réalisé une carte des cours d'eau du département qui a débouché sur une définition claire, distinguant les cours d'eau et les servitudes et règlements s'y appliquant, des fossés.

En particulier sur l'Agglo les points noirs sont connus et concernent principalement le Couasnon, les communes de Saint-Denis-en-Val, Orléans. Les travaux à définir pourraient être une remise à l'air libre des secteurs busés et/ou la transformation en noues, ayant le double rôle de ralentisseur et d'évacuation des eaux en fin d'épisode. Ces travaux auront un impact sur les micropolluants et les matières en suspension. Un entretien régulier est nécessaire.

MOYENS D'ACTION

Appliquer le règlement sur les cours d'eau.

Mise à l'air libre des secteurs busés.

Modelage en noues : faire jouer un rôle de drainage des eaux de ruissellement et de stockage temporaire dans le respect des règlements.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les émissaires de capacité actuelle insuffisante : Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Olivet, Orléans, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,...

ACTEURS

Communes de l'Agglo, riverains, MISE, Agglo.

Communes du SIBL, riverains, MISE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Agglo

Pour le val de Dhuy : problème de la DIG dévolue aux travaux du SIBL qui n'incluent pas ce type de travaux.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB pour les études, Conseil général, communes.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget Agglo

SIBL : Evaluation du linéaire à effectuer de l'ordre de 100 €/ml.

ACTION 5 RÉGULATION DES DÉBITS PAR TEMPS DE PLUIE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ;
LI limitation de l'imperméabilisation.
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

LI	C
1D1 - 6C1	

Cette mesure concerne les secteurs actuellement urbanisés.

Dans l'AggLO, le fonctionnement des bassins n'est pas satisfaisant. Une étude en cours détermine les apports de temps de pluie. Elle proposera des solutions de réhabilitation pour les points noirs.

La limitation des apports pluviaux au milieu naturel passe par une optimisation des volumes et des débits de fuite des bassins existants : cette optimisation passe par la définition d'un seuil de fréquence pour la défaillance des ouvrages.

Cette démarche permettra aussi un gain de qualité sur les rejets régulés (décantation au moins).

Dans le bassin versant du Dhuy, les centres bourg seront équipés en infiltration lorsque cela sera possible (protection du karst), et toutes les techniques alternatives seront envisagées.

MOYENS D'ACTION

Réhabiliter et développer les systèmes de collecte et de stockage pluvial, en lien avec le schéma directeur des eaux pluviales (SDEP) sur le territoire de l'AggLO.

Pour les systèmes nouveaux : réglementer les modalités de traitement et de limitation des volumes rejetés.

Privilégier les techniques alternatives en réhabilitation du tissu urbain.

Évaluer les besoins en bassins d'orage, créer des bassins d'orage là où aucune autre technique n'est envisageable.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

AggLO, bassins versants urbains Dhuy et coteau

ACTEURS

SDEP effectué par l'AggLO, Communes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

AggLO, Communes

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB pour les études, Conseil général.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

A déterminer suite aux études.

Équipement 6 k€/ha imperméabilisé.

ACTION 6 DIMINUER LE RUISSELLEMENT ANTHROPIQUE À LA SOURCE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ;
LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

LI	C
1E1	

Cet aspect concerne les zones encore urbanisables c'est-à-dire les 175 000 m² de SHON (surface hors œuvre nette), et la densification de l'habitat là où le PPRI le permet.

Pour les secteurs agricoles, les techniques de limitation des ruissellements pourraient être généralisées sur le secteur du coteau de Sologne.

En région de grande culture, à l'heure actuelle, la première préoccupation porte sur la qualité mais certaines mesures envisagées auront un effet sur la genèse des ruissellements : dans le code des bonnes pratiques de la chambre d'agriculture (élaboré pour le périmètre de protection des captages du Val), le thème « couvert » évoque les actions suivantes : implantation et entretien de haies, cultures intermédiaires pièges à nitrates, bandes enherbées.

Dans les secteurs de cultures sous serre, la réflexion est engagée de même sous l'angle de la qualité.

MOYENS D'ACTION

Limitier l'imperméabilisation dans les projets futurs

Emploi systématique de techniques alternatives dans les projets d'urbanisme. Agir lors des révisions des POS en PLU par la définition ou la mise à jour du plan de zonage pluvial, plan associé à des servitudes. Agir au niveau du Permis de Construire par la mise au point d'un cahier des charges assainissement pluvial.

Gérer l'eau à l'échelle du projet

Intégration d'une démarche HQE. Séparer eau propre et eau potentiellement polluée. Envisager recyclage, infiltration, chaussées poreuses, toitures réservoirs.

Pour les exploitations : Récupérer les eaux, reconvertir en prairie, faire des bandes enherbées, végétaliser, démarche qualifiante...

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Zone urbanisable

Zone agricole imperméabilisée (secteurs en serre et cultures hors-sols) du Val et du coteau de Sologne

ACTEURS

Aménageurs privés et publics, industriels

Exploitants agricoles / groupements

DDAF (Instruction des dossiers Loi sur l'Eau), DDE, Formation ADEME.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Aménageurs, exploitants agricoles, communes.

PARTENAIRES FINANCIERS

Aménageurs, groupements de développement, AELB pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Surcoût à évaluer

ACTION 7 ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE POUR LES CRUES URBAINES DU LOIRET

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ; LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GA	P
10A	

Actuellement les deux gardes-rivière du Loiret (ASRL) interviennent selon leur expérience en cas de pluie intense sur la zone urbaine.

Pour rationaliser les ouvertures manuelles des vannes, la CLE voudrait mettre en place un système d'alerte pluviométrique.

MOYENS D'ACTION

Utiliser le diagnostic du schéma directeur d'assainissement de l'AggLO pour **définir les seuils** de pluviométrie, et **choisir l'implantation** d'un pluviomètre automatique pertinent localement.

Installer un système d'alerte (alarme sur GSM par exemple).

Organiser l'alerte en cas d'orage urbain : définir la procédure d'ouverture des vannages en fonction du type d'apport orageux, définir l'astreinte du personnel de l'ASRL.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Loiret privé: Olivet, Orléans, Saint-Pryvé-Saint -Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val.

ACTEURS

AggLO, ASRL, Météo-France.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

AggLO, ASRL.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB pour les études, Conseil Général (réflexion en cours sur la clé de financement)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Expertise pour définir le système : 5 K€.

Achat d'un pluviomètre enregistreur et d'un GSM 2.5 à 3 k€.

ACTION 8 ALERTE SUR LES NIVEAUX DU LOIRET

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : GA gestion de l'alerte ; GC gestion du chemin de l'eau ;
LI limitation de l'imperméabilisation.

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GA	P
10A	

Les ouvrages de gestion des niveaux en cas de crue ne sont pas volontairement équipés de régulation automatique : cela supposerait un équipement complet en mesure de niveau de chacun des bassins du Loiret, et la mise au point d'un outil de régulation onéreux.

La CLE souhaiterait que l'ASRL puisse disposer cependant de mesures automatiques permettant au garde rivière de décider plus précisément des manœuvres à engager en cas de pluies intenses sur la zone urbaine.

MOYENS D'ACTION

Mettre en place une mesure de niveau automatisée, pour une organisation meilleure des ouvertures par les gardes rivière. Le capteur sera idéalement placé pas trop près des vannages et en aval des principaux exutoires de bassin pluviaux, pour éviter la multiplication des alertes aux manœuvres des ouvrages.

Mise en place des équipements suivants :

- d'un capteur : sonde piézométrique
- d'une liaison par ligne (RTC, radio, GSM et GPRS)
- d'un logiciel permettant l'interrogation des appareils à distance, et le stockage des données
- d'un alerteur

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Loiret privé, bassin Saint-Samson.

ACTEURS

ASRL, Olivet, Orléans, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint Cyr-en-Val.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

ASRL.

PARTENAIRES FINANCIERS

Communes, ASRL, Conseil Général, participation AELB pour les études.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5 K€ par point équipé (sonde, transmission, alerteur).

ACTION 9 CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE

ENJEU INONDATION

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

	E
9C1	

Compte tenu des conflits d'usage qui existent sur le périmètre du SAGE (prélèvements d'eau pour l'agriculture, d'eau potable et d'eau industrielle et privée, usages nautiques, et de valorisation du patrimoine, besoins des milieux), la CLE doit se mettre en situation de privilégier une dynamique d'offre et non pas uniquement de demande.

De ce problème de quantité et de ressource découlent des problèmes de qualité des milieux aquatiques et humides, avec par exemple des développements d'algues bleues dans l'aval du bassin Saint-Samson, des problèmes d'accessibilité (tirant d'eau insuffisant) pour les loisirs nautiques et des problèmes de mise en valeur (impact paysager de l'exondation de fonds vaseux) du patrimoine protégé par la ZPPAUP.

L'État et les services, qui jouaient le rôle de maître d'œuvre pour le Loiret dans les années antérieures, avaient réfléchi aux solutions envisageables proposant d'une part des moyens visant à la restauration d'une qualité d'eau par oxygénation forcée des eaux des bassins de la Source à Saint-Samson, ou bien par des curages importants, d'autre part un soutien d'étiage à partir de la Loire, en tête du Dhuy au niveau du méandre de Sigloy-Guilly.

Pour le moment il n'y a aucune réflexion sur le fonctionnement global du système, notamment en l'absence de toute donnée fiable : chroniques de débit anciennes et lacunaires, observations irrégulières sur la nappe et sur les débits des sources, aucune indication référencée en NGF, de niveau des fonds et des niveaux d'eau dans le Loiret.

Il faut comprendre le fonctionnement de la ressource pour accompagner la CLE dans son processus de décision sur cette question.

Ensuite se posera la question d'une négociation et d'une concertation pour la gestion durable de la ressource, qui n'est pas l'objet de cette fiche.

Cette étude devra se dérouler très rapidement en raison des échéances fixées par la DCE.

Les méthodes classiques d'étude des karsts se basent sur la multiplication des mesures et des observations. Il s'agit de contrôler les données de forçage (pluie, évapotranspiration, infiltrations, transferts souterrains, sources et pertes) et les données en sortie (débits superficiels et prélèvements) afin de pouvoir calculer les variations du stock.

Il y a, dans le cas du Loiret une inconnue difficilement mesurable : ce sont les apports et les restitutions vers la Loire, que l'on a pu évaluer en période de crue, au niveau d'Orléans (travaux du BRGM et de l'université d'Orléans). Il en est de même de l'évaluation de la répartition des pertes de Loire entre rive droite et rive gauche, et des flux intrinsèques au karst.

DONNÉES EXISTANTES

Deux piézométries ont été réalisées sur l'ensemble du BV par le BRGM et la DIREN en 1966 et en 2001. La DIREN a effectué une piézométrie en 2005 sur le secteur de la Saussaye.

Des données de traçage ont été réalisées menant toujours plus en avant la connaissance du développement du karst.

L'exploration locale du karst au niveau des sources du Loiret a été effectuée par des spéléologues bénévoles avec le soutien de la faculté d'Orléans : des mesures de débits ponctuelles existent.

La morphologie des fonds du Loiret est connue par deux campagnes (1991 ; 2003) d'exploration des épaisseurs de sédiments menées en relatif, sans repérage du niveau d'eau dans le système NGF.

En 2006 une nouvelle campagne a été menée avec une pose d'échelles, lors de l'étude sur l'origine des matières en suspension confiée à GéoHyd, qui est en cours de réalisation. Il n'y a toujours pas de repérage en NGF.

ANTEA a réalisé pour le compte de la ville d'Orléans une analyse de la piézométrie et des effets des pompages dans les trois captages du Val sur les sources du Loiret (l'Abîme) en fin 2006. Cette étude a été communiquée à la CLE.

De nombreux travaux de thèse ont été réalisés sur le karst et son fonctionnement hydrogéochimique.

Il existe par ailleurs deux modélisations du territoire du Val : l'une effectuée par le BRGM dans le Val urbanisé (Sandillon, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) pour les besoins de la définition de l'aléa inondation par les nappes dans le cadre du PPRI, l'autre par Hydratec entre la faille de Sennely et les sources du Loiret pour les besoins d'une société privée d'exploitation de granulats (l'impact de la création d'un plan d'eau sur le comportement de la nappe de Beauce et alluviale).

MOYEN D'ACTION : ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

La prestation s'élabore en 3 phases successives, la quatrième phase s'établissant à l'initiative de la structure porteuse.

SYNTHÈSE HYDROGÉOLOGIQUE

La synthèse hydrogéologique s'élabore comme suit :

- Collecte de données bibliographiques : paramètres de forçage pluie, évapotranspiration, infiltration, impluvium, piézométrie des nappes régionales (Beauce Nord, Sologne), prélèvements.
- Campagnes ponctuelles entre étiage et hautes eaux : mesures piézométriques, de débit aux sources et dans le Loiret, mesures de niveau en Loire (elles existent au pont Royal) et dans le Loiret, repérées en NGF.
- Premier bilan hydrique, par grands secteurs hydrogéologiquement homogènes.
- Schéma de fonctionnement du système par grands secteurs hydrogéologiquement homogènes.

Le périmètre des investigations est limité au périmètre du SAGE avec un degré de précision adapté au problème, tandis que les données concernant les limites seront collectées auprès des organismes et des services de l'État.

Des coupes fonctionnelles du karst expliqueront le rapport entre les compartiments (Loire, Loiret, nappes du secteur captif et du secteur libre) pour les deux campagnes initiales.

CHOIX D'UNE CAMPAGNE DE MESURE

Les mesures ponctuelles ci-dessus auront permis d'obtenir un état et un schéma fonctionnel du système du Val et du coteau solognot à deux périodes ponctuelles et caractéristiques.

Le prestataire proposera alors en fonction de ces premiers résultats, l'implantation de points de mesure et la fréquence des mesures.

Cette proposition doit concerner des mesures de niveaux et d'éventuelles mesures de débit. Les propositions seront argumentées, en fonction de leur utilité pour la compréhension du fonctionnement et leur valeur d'indicateurs pour le suivi des stocks.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Ces mesures ont pour objet d'alimenter un schéma de fonctionnement hydrogéologique du périmètre du SAGE.

Le schéma de fonctionnement s'élabore en modélisant de façon synthétique le Val, pour tester différents scénarios d'apport, de niveaux de Loire, et de niveau de la nappe de Beauce. On prendra en compte l'ensemble des couches aquifères et leurs relations avec les eaux superficielles.

Les résultats de ces simulations permettent d'établir des bilans et de comprendre la saisonnalité du fonctionnement et les effets de seuils concernant les apports et les niveaux de Loire, les temps de réponse du stock pour différentes stimulations, crues et étiage de Loire, pluviométrie locale, état de la nappe de Beauce...

Des seuils caractéristiques sont définis.

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE DISPONIBLE ; DÉFINITION D'UN POINT NODAL

Les travaux techniques ont pour objet l'ouverture d'un débat sur la notion de ressource disponible et mobilisable, en fonction des objectifs que se fixera la commission locale de l'eau, et dans le respect des impératifs de la DCE.

L'assemblée devra décider en s'appuyant sur l'expertise hydrogéologique, de l'implantation d'un point nodal de suivi de l'état de la ressource ou du Loiret.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Le SAGE en entier constitue le périmètre d'étude.

L'évaluation des stocks et de la ressource est sectorisée par régions homogènes du Val et du coteau solognot.

A noter que le projet de SDAGE Loire Bretagne classe la nappe des calcaires de Beauce sous Sologne en NAEP. L'élaboration de schéma de gestion de ces nappes est prévue par le SDAGE.

Or cette nappe dépasse pour beaucoup le périmètre du SAGE (la nappe s'étend sous toute la Sologne y compris dans le département voisin de Loir-et-Cher.) Une étude hydrogéologique sur les conditions de recharge de cette nappe et la ressource utilisable devra certainement être lancée suite à l'adoption du SDAGE sans quoi tous les prélèvements seront gelés sur cette nappe.

L'articulation de l'étude du SAGE et de cette future étude sera à préciser.

ACTEURS

Commission locale de l'eau.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Si lancement à court terme : Agglo/Ville d'Orléans. Si lancement après l'approbation du SAGE : future structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Régional.

Le Conseil Général n'a pas de politique d'aide spécifique sur ce sujet. Cependant on pourra saisir officiellement le Président du Conseil Général dès que la démarche sera précisée.

90% de l'étude pourraient être financés : par l'Agence de l'Eau (50%), la Région (30%) et le Département (10%). L'Agglo participerait à hauteur de 5%. L'ASRL souhaite participer et souhaite que le reste soit pris en charge par des communes volontaires.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Nappe : inventaire des ouvrages en préliminaire et 2 campagnes de mesures piézométriques: 20 k€ HT.

Loiret : échelles, fourniture et pose : 1000 €HT, installation d'une mesure en tête du Loiret à l'aval de l'Abîme (mesures à déterminer : par exemple température, avec niveau)

Mesures pendant un an sur 10 ouvrages piézométriques : 30 K€ HT

Étude hydrogéologique : 100 k€ HT

ACTION 10 OUTIL D'ÉVALUATION : POINT MESURE

ENJEU QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

	E
9C	

A l'heure actuelle, les restrictions d'usage s'appuient sur la mesure de débit du Dhuy à Gobson. L'ensemble des acteurs s'accorde sur le fait que cet indicateur n'est pas le plus pertinent.

L'amélioration des débits d'étiage du Loiret passe donc par la définition de seuils sur un ou plusieurs points pertinents spécifiques au SAGE.

Ces points pourront alors s'intégrer dans un outil de gestion durable de la ressource en eau, à élaborer.

MOYENS D'ACTION

Points nodaux de mesure à choisir dans l'étude de l'action 9 :

10 A Débits influencés aux vannes du Loiret. L'équipement comprend une sonde pour l'ouverture de chaque ouvrage, une mesure de niveau, une ligne de transmission, un logiciel d'interprétation des mesures (calcul de débit des orifices et des déversoirs) et de stockage des résultats.

10 B Niveau de nappe sur des piézomètres. L'équipement comprend une sonde de niveau et de température, éventuellement de conductivité (démontrer l'intérêt), plus un câble raccordable à un PC ou un PDA (assistant personnel de terrain), pour stocker et exploiter les données.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Eau superficielle et/ou eau souterraine, secteur Loiret sources et amont.

ACTEURS

État, ASRL, structure porteuse

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse ou ASRL, DIREN

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil régional, DIREN si maître d'ouvrage

ÉLÉMENTS FINANCIERS

50 k€ : aux multiples vannes de St-Samson

5 K€ par piézomètre équipé.

ACTION 11 ÉCONOMISER LA RESSOURCE

ENJEU QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

ER	C
14B4 - 9D3	

11 A : Améliorer les rendements des réseaux publics : gain de 800 000m³, soit 5 % de la recharge interannuelle.
11 B : Améliorer le rendement des installations individuelles des exploitations agricoles. Gain estimé à environ 800 000 m³, soit 5 % de la recharge interannuelle.

MOYENS D'ACTION

11 A : recherche des fuites et des volumes non comptabilisés, la vérification des compteurs, restauration remplacement des réseaux et compteurs défectueux

11 B : Ces mesures correspondent au remplacement du matériel, qui se fait au fur et à mesure, l'installation de réseaux enterrés, régulations électroniques, tensiomètres, messages Irrig'Mieux, station de mesure météo pour la profession agricole, choix de l'assolement, recyclage et récupération en production végétale hors-sol (équipement), limiter les nouveaux prélèvements (raisonnement irrigation, communication)...

Action transitoire dans l'attente des résultats de l'étude hydrogéologique (fiche d'action 9) : refuser toute nouvelle demande de prélèvement (hors AEP), en cohérence avec l'orientation stratégique « sauvegarder l'alimentation du Loiret ».

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

11 A : toutes les unités de distribution. En priorité Darvoy, Sandillon, Neuvy-en-Sullias-Gully, Sigloy-Ouvrouer.
11 B : surface agricole utile du périmètre du SAGE.

ACTEURS

11 A : communes distributrices et syndicats distributeurs.

11 B : exploitations, groupements de développement, chambre d'agriculture du Loiret.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

11 A : collectivités distributrices

11 B : exploitations, groupements de développement, chambre d'agriculture du Loiret.

PARTENAIRES FINANCIERS

11 A : sous réserve du rendement actuel éligible au titre de la mesure 14 B4, AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général (études)

11 B : AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général (réflexion sur les financements liés à l'aide à l'optimisation de la ressource en eau en cours).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

11 A : budget eau potable = 0.30 € à 0.40 €/m³ facturé

11 B : 400 k€ en 5 ans, sur le contrat de bassin versant. Évaluation à réviser car l'enquête de 2002-2003 est obsolète à ce jour, et à étendre au périmètre de la surface agricole utile du SAGE.

ACTION 12 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES

ENJEU QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

ER	P
9D3	

Pour les particuliers, cela passe par des campagnes de communication.
Pour les agriculteurs, il s'agit de mettre en place une récupération des eaux et/ou un recyclage.

MOYENS D'ACTION

Pour les particuliers : rédaction d'une fiche technique rédigée par le groupe communication et envoyée avec l'Écho du Val et mise à disposition dans les mairies. Animations et démonstrations de terrain.

Pour les agriculteurs : recyclage et récupération (eaux de toitures et surfaces imperméabilisées) et en production végétale hors-sol : équipement.

Limiter les nouveaux prélèvements :

- Raisonnement irrigation et assolement
- Communication

Recyclage des eaux de pluies, économies d'eau, élaboration d'une fiche pratique ou code des bonnes pratiques, animations et démonstrations sur des sites exemplaires.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Ensemble du SAGE.

ACTEURS

Communes, ADEME, associations, maraîchers et pépiniéristes.

Exploitants, groupements de développement, chambre d'agriculture du Loiret.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse.

Groupements de développement agricole ou profession agricole.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB, 9^{ème} programme dans le cadre d'une opération territoriale, État (crédit d'impôts)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Nous citons l'évaluation effectuée il y a quelques années qui devra être actualisée.

Recycler : 6 €/m²+ 33 k€ ; Irriguer : 10 k€ par exploitation ;

Sur périmètre de protection rapprochée des captages du Val : 867 000€ ; sur le bassin versant 2 500k€ en 5 ans.

Budget communication du SAGE : 2000 €

ACTION 13 SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

**ENJEU QUANTITÉ
DE LA RESSOURCE**

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GS	C

La sécurisation de l'approvisionnement passe par les interconnexions et l'augmentation des capacités en réservoirs, prévue dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) de l'Agglo et département.

Pour Orléans, l'implantation des captages de secours de la Saussaye est en conflit avec le développement de la zone industrielle. Il est envisagé de recréer un champ captant dans un secteur peu éloigné des réseaux et protégeable : sur les 3 ouvrages, deux pourraient être déplacés dans le cas d'un développement de la zone industrielle. Quelque soit le scénario envisagé, les forages de La Saussaye continueront d'assurer une ressource de secours.

L'étude « de la pollution des eaux souterraines par les COHV sur la ZI de la Saussaye à Saint Cyr en val – Campagne d'analyse 2005 », décrit une pollution dont le panache se situe environ 1km à l'ouest/sud ouest des forages de la Saussaye et du captage AEP de Saint-Cyr-en-Val. Le rapport a été communiqué à la CLE suite à la réunion d'information qui s'est tenue en préfecture début juillet 2007. L'étude est plutôt rassurante quant au risque de pollution de ces forages (faible à priori, du fait notamment du sens découlement de la nappe). Il convient néanmoins de rester prudent ; même si cela paraît peu probable, une modification des conditions de prélèvements pourrait modifier les conditions de propagation de la pollution.

MOYENS D'ACTION

Finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'Agglo, mettre en œuvre celui du département.

Fiabiliser la ressource de secours d'Orléans : l'étude de l'utilisation de la nappe de Beauce captive sous la forêt d'Orléans (communes du nord au sein de l'Agglo) permettrait d'envisager l'utilisation d'une ressource bien protégée et de très bonne qualité, que le SDAGE et le SAGE Nappe de Beauce (en cours d'élaboration) prévoient de réserver à l'AEP. Il est important que le SDAEP de l'Agglo étudie cette option avec précision.

A ce jour, il est prévu la réimplantation de 2 ouvrages dans un site protégeable, en cas de développement.

Valoriser les dispositifs de gestion de la ressource sur les aires d'alimentation des captages par la définition de zones de protection qualitative et quantitative.

Circulaire de la directive sur l'eau du 25 juillet 2007, à propos de l'application des textes L.211-3 du code de l'environnement, article 21 de la LEMA.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Communes de l'Agglo sur le périmètre du SAGE.

Aires d'alimentation des captages.

ACTEURS

Ville d'Orléans, syndicats d'eau potable.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ville d'Orléans et Agglo, syndicats d'adduction et communes distributrices.

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil général pour les communes en dehors de l'agglomération.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget eau potable Orléans : 900 k€ (intégré dans le coût du scénario tendanciel)

ACTION 14 AMÉLIORER LES DÉBITS D'ÉTIAGE DU LOIRET ET DE SES AFFLUENTS

ENJEU QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : ER économie de la ressource ; GS gestion et sécurisation
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

GS	C
9F4	

Les objectifs des actions 9, 10, 11 et 12 tendent à participer d'une meilleure gestion de la ressource et doivent à l'échéance 10 ans soulager la ressource en terme de prélèvement moyen annuel.

Pour diminuer la pression de prélèvement en étiage c'est-à-dire dans la période de juillet à octobre, il faut disposer d'une part des outils de suivi et d'évaluation (actions 9 et 10) et d'autre part mettre en œuvre une mesure pragmatique concernant les forages situés à proximité des cours d'eau.

Une mesure de ce type est engagée suite à un diagnostic sur 42 forages dans le secteur de Guilly-Sigloy, qui a démontré la forte influence locale de deux ouvrages implantés près du cours d'eau pour profiter de l'effet de réalimentation par le plan d'eau.

La DDAF a fait un recensement rapide des forages existants sur le bassin versant du Dhuy et de ses affluents et de ceux impactant sur les cours d'eau. Ce recensement montre que la bande peut le cas échéant, en fonction des nappes concernées, être large de 800 à 1000 m.

MOYENS D'ACTION

Une étude devra calculer l'impact direct des prélèvements en forage près des cours d'eau, afin de préciser la largeur de la bande concernée par cette opération.

Opérations éventuelles de déplacement de forages et prescription des modalités d'implantation de nouveaux ouvrages.

Assimiler les forages à des prélèvements sur des cours d'eau et dans ce cas appliquer les restrictions d'usage mises en place.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Bande de 500 m de part et d'autre des cours d'eau, le long du Dhuy et de ses affluents. Largeur à vérifier lors d'une étude plus précise que la DDAF envisage de réaliser en été 2008.

ACTEURS

DDAF, chambre d'agriculture du Loiret, syndicats d'irrigants.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse, chambre d'agriculture du Loiret, syndicats d'irrigants.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil général (travaux de déplacement des forages impactants).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Actuellement mis en œuvre sur des secteurs tests par la DDAF.

ACTION 15 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Nature de l'objectif : SM sauvegarde des milieux ; VM valorisation des milieux
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

	E
14	

15 A. **Zones humides** : jusqu'à ce jour, il n'a pas été possible de travailler sur le coteau solognot.

15 B. **Sédiments** : cette étude est lancée. Le cahier des charges comprend une mesure des niveaux d'eau du Loiret, des échantillonnages de sédiments et de matières en suspension, afin de déterminer l'origine des sédiments.

15 C. **Travaux sur les zones humides** : mesure de l'état d'envasement des secteurs définis par l'étude réalisée par l'IEA.

MOYENS D'ACTION

15 A : Recensement et diagnostic des zones humides. Cet inventaire et cette évaluation de l'état des zones humides se feront sous maîtrise d'ouvrage DIREN. Le prestataire devant intervenir en terrain privé sera dûment mandaté par le préfet.

15 B : Origine des sédiments, hiérarchisation des origines.

15 C : Diagnostic préalable des plans d'eau : qualité des vases, volumes, chiffrage. Dans un premier temps, cela sert à hiérarchiser les interventions par plan d'eau et à programmer le plan d'action.

Dans ce cadre le code de l'environnement prévoit une étude d'incidence, comprenant notamment une évaluation du devenir des sédiments extraits. On se posera la question de leur réutilisation en remblaiement des petits plans d'eau du secteur du pied de coteau dans l'objectif de limiter les apports de ces plans d'eau en MES.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

15 A : Zones humides de Sologne

15 B : Loiret et plans d'eau du Val.

15 C : Morchène, Rebonty, Grands Marais, Gamereau, puis Allou, Gué Gaillard, Presbytère.

ACTEURS

DIREN, SIBL, propriétaires.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse, SIBL, communes.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil général, État

ÉLÉMENTS FINANCIERS

30 000 € HT

60 000 € HT

ACTION 16 OUTIL D'ÉVALUATION DES MILIEUX AQUATIQUES

ENJEU MILIEUX
AQUATIQUES
ET HUMIDES

Nature de l'objectif : SM sauvegarde des milieux ; VM valorisation des milieux
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

	E

À l'heure actuelle, il n'y a pas de suivi en particulier de l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) et de l'IBD (Indice biotique diatomique) sur le Loiret amont et le Dhuy. Cette méconnaissance de l'état des fonds du Loiret et de ses affluents ne permet pas de suivre l'efficacité des interventions de génie biologique pour l'amélioration des écosystèmes.

Dans le cadre de l'étude d'impact du raccordement de la STEP de St-Cyr-en-Val à celle de la Source, des analyses de sédiments sont prévues en amont et en aval du rejet actuel.

MOYENS D'ACTION

Station de mesure de qualité biologique des eaux (IBGN et IBD).

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Dhuy et affluents, Loiret.

ACTEURS

DIREN, AELB, conseil général.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

DIREN.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil général (si cohérence avec politique rivière et programme SIBL)

ELEMENTS FINANCIERS

ACTION 19 OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX HUMIDES

**ENJEU MILIEUX
AQUATIQUES
ET HUMIDES**

Nature de l'objectif : SM sauvegarde des milieux ; VM valorisation des milieux
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

VM	C
14D1	

Les propositions concernent 3 secteurs géographiques, identifiés comme prioritaires par la CLE s'appuyant sur l'expertise de l'IE&A.

Sur ces secteurs, la restauration fonctionnelle permettra de lutter contre l'eutrophisation notamment.

MOYENS D'ACTION

Diversifier les écoulements : rapides et mouilles.

Restaurer des sections intéressantes sur le plan fonctionnel.

Restaurer les plans d'eau de façon expérimentale et progressive.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Dhuy, Ousson Marmagne : Hors zone drainée pour l'agriculture, et en queue des étangs et plan d'eau en série sur les cours d'eau.

Certains secteurs de commune en pied du coteau solognot comme à Vienne en Val ; Neuvy-en-Sullias, Tigy.

Plans d'eau : hiérarchie établie suite au diagnostic.

ACTEURS

SIBL, propriétaires, exploitants agricoles, associations de pêche, associations environnementales (APSL), DDAF, Conseil Général (ASTER), ONEMA.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SIBL.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général (si compatible avec programme SIBL).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Travaux de l'ordre de 500 à 900 k€ pour un plan d'eau.

ACTION 20 RECONQUÊTE DE L'HABITAT ET DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MILIEUX AQUATIQUES

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Nature de l'objectif : SM sauvegarde des milieux ; VM valorisation des milieux
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

VM	C
13A3	

La fédération de pêche dans son Plan départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources piscicoles (PPMAGR) distingue le Loiret domanial « contexte perturbé », de fonctionnalité perturbée à 50 %, du secteur « Dhuy-Loiret », « contexte dégradé » de fonctionnalité piscicole perturbée à 90 %.

Le PPMAGR prévoit des mesures d'actions cohérentes sur le Loiret domanial. De plus, une mesure de ce type a été mise en œuvre récemment avec succès sur le Mothois.

Egalement, une étude en cours vérifie l'impact d'un décloisonnement du Dhuy, par la suppression des ouvrages. Elle pourra être utilisée pour définir les conditions de mise en eau de zones d'expansion des crues (action 37 du scénario renforcé).

Ensuite, en fonction de l'étude des matières en suspension et des sédiments du Loiret, des actions ciblées de restauration des fonds et des berges du Loiret non domanial devront être définies.

MOYENS D'ACTION

20 A. Génie écologique : rétrécissement et aménagement du lit mineur, gestion et pérennisation des atterrissements, aménagements et restauration des berges.

20 B. Curage des fonds suite à l'étude préalable sur les matières en suspension, restreint à des secteurs précisément identifiés par le SAGE.

20 C. En fonction des résultats de l'étude hydraulique (en cours) sur l'impact des ouvrages : décloisonnement, zones d'expansion des crues, passes à poissons, règles de gestion des ouvrages...

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

20 A. Ruisseaux du coteau solognot, Dhuy, Loiret privé et domanial

20 B. Loiret non domanial, Morchène

20 C. DDAF (autorisation et DIG), Dhuy, Loiret privé (passes à poissons) après cartographie

ACTEURS

20 A. DDAF (autorisation et DIG), ASRL, SIBL, APSL, fédération de pêche, structures d'insertion par l'activité économique.

20 B. SIBL, DDAF, communes (Saint-Cyr-en-Val par exemple), ASRL.

20 C. SIBL, DDAF (autorisation et DIG), communes, ASRL.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

20 A. Propriétaires, SIBL.

20 B. SIBL, communes, ASRL.

20 C. SIBL, communes, ASRL.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général (compatibilité avec le programme du SIBL).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

20 A. Dhuy 50 k€ HT ; Loiret domanial : 40 k€ HT.

20 B. Loiret non domanial : à chiffrer suite à l'étude sur les matières en suspension.

20 C. Dhuy : à chiffrer suite à l'étude sur le décloisonnement.

ACTION 37 CRÉER DES ZONES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

**ENJEU MILIEUX
AQUATIQUES
ET HUMIDES**

Nature de l'objectif : SM sauvegarde des milieux ; VM valorisation des milieux
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

VM	C

L'efficacité de l'ouvrage se mesurera en termes d'abattement de la pollution particulaire liée aux crues et de façon moindre en écrêtement de la pointe de crue rurale pour l'amont du Loiret.

Cet objectif serait envisageable pour 3 sites au pied du coteau solognot, à partir des résultats de la simulation hydraulique qui devra être confirmée, grâce à l'outil de calcul élaboré dans l'action 17. Cependant ce projet devra s'appuyer sur une topographie précise du lit mineur sur le tronçon à équiper, ainsi que du lit majeur.

Le système consisterait à faire déborder le plus tôt possible la rivière et à ralentir le flot lorsqu'il aura débordé dans le lit majeur.

L'ouvrage sera calculé pour se vidanger rapidement.

MOYENS D'ACTION

Créer des zones de ralentissement dynamique opérationnelles pour la crue décennale et fonctionnant à partir de la crue quinquennale. Un site de 16 ha pourrait reprendre 50 000 m³.

Choisir au cas par cas entre maintenir une vocation agricole des terrains servant à l'expansion de crue et procéder par acquisition foncière avec une vocation milieux naturels. La réglementation prévoit de pouvoir indemniser les agriculteurs.

Le cadre réglementaire de ce type d'opération est fixé par :

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » et son décret d'application n° 2005-116 du 7 février 2005 relatif aux « servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L. 211-12 du code de l'environnement » précisent :

- les conditions dans lesquelles pourront être instituées les nouvelles servitudes de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement et de mobilité des cours d'eau, en ce qui concerne notamment les modalités d'enquête publique applicables,
- le contenu et les modalités de publication des arrêtés préfectoraux instituant ces servitudes,
- la procédure de déclaration des ouvrages susceptibles de contrarier les servitudes et le régime de sanctions applicables en cas de non respect,
- enfin les conditions d'indemnisation des propriétaires en cas de préjudice causé par les servitudes et les conditions d'exercice du droit de préemption urbain dans les zones concernées.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Dhuy, en pied de coteau : secteur de Bruel, Soulas, Rebouclain.

L'Ousson (le Leu) à Miltanche (16 ha).

ACTEURS

SIBL, communes riveraines, propriétaires, DDAF (instruction réglementaire au titre de la réglementation sur l'eau).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SIBL, structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

DIREN (Plan Loire Grandeur Nature), collectivités, Conseil Général (politique inondation)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Travaux et études de définition : 300 k€ HT.

Evaluation des montants au cas par cas pour une indemnisation des propriétaires et exploitants en place ou bien pour une acquisition par le maître d'ouvrage.

ACTION 21 ACQUÉRIR LA CONNAISSANCE ET PÉRENNISER LE SUIVI DES PESTICIDES

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

	E
8B1	

Dans le cadre de l'acquisition de connaissance sur la contamination des milieux par les pesticides, les suivis actuellement mis en œuvre dans le cadre de la convention tripartite des captages du Val devront être pérennisés.

MOYENS D'ACTION

Pérenniser le suivi du GREPPES sur les 4 points actuels (eau superficielle : Bras de Bou, Dhuy et Loire, eau souterraine aux captages du Val).

En fonction des concentrations et des molécules détectées, mettre en œuvre des actions ciblées.

Prévoir une négociation du suivi pour infléchir et adapter les actions, en fonction des résultats.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Points de suivi : zone d'appel des captages du Val.

Actions : ensemble du périmètre du SAGE.

ACTEURS

Convention tripartite (Ville d'Orléans ; Lyonnaise des Eaux ; chambre d'agriculture du Loiret).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

À déterminer.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

17 000 € / an pour le suivi.

ACTION 22 ORGANISATION DE L'ALERTE EN CAS D'ACCIDENT

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PA	C

La très récente expérience d'un dysfonctionnement du réseau d'eaux usées d'Orléans, qui a entraîné la pollution du Dhuy et des premiers bassins du Loiret, montre la nécessité de coordonner les actions en cas d'accident.

Il existe une alerte à la pollution dédiée à la production d'eau potable d'Orléans.

L'alerte pour un déversement en surface repose actuellement sur le réseau des associations de pêche, l'ONEMA, tandis que la police de l'eau gère la crise.

On peut prévoir que la structure porteuse soit chargée d'organiser la veille sur son territoire et de coordonner ensuite les actions entre le maître d'ouvrage concerné et la collectivité sur le territoire de laquelle s'est produit le déversement. Elle assurera la communication sur les suites et les résultats obtenus.

Les services de l'État ont élaboré une procédure pollution, précisant le rôle des différents services et intervenants (maires, pompiers, services de l'État). L'ensemble des maires du département a été destinataire de cette procédure.

MOYENS D'ACTION

Organisation par la structure porteuse d'une cellule de veille comprenant les « sentinelles » avec le maître d'ouvrage et la collectivité concernés, en soutien de la MISE.

Assermentation des gardes rivière.

La procédure élaborée devra tenir compte et s'articuler avec la procédure mise au point par l'État.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les cours d'eau superficiels.

ACTEURS

ASRL, SIBL, pêcheurs, communes, préfecture, DDAF, DDASS, MISE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 23 ÉLABORER UN CODE DES BONNES PRATIQUES POUR LES RIVERAINS DES MILIEUX AQUATIQUES

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	P

Destiné aux riverains des cours d'eau et des plans d'eau, ce code a pour objet de faire l'inventaire des gestes respectueux des milieux et de la ressource.

Par exemple éviter de jeter les tontes dans le cours d'eau, ne pas traiter avec des produits toxiques à proximité de l'eau, faire la liste des produits tolérables....

MOYENS D'ACTION

Créer et animer une charte du bon comportement du riverain : rédaction d'un code des bonnes pratiques, diffusion.

Pour les propriétaires de plans d'eau, rappel des droits et des devoirs, rappel de la réglementation, gestion des vannages et des vidanges d'étang.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Bord de cours d'eau et réseaux structurants.

ACTEURS

ASRL, SIBL, APSL, Fédération de la Pêche, DDAF, ONEMA.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget communication (rédaction, diffusion).

ACTION 24 MAÎTRISER LE RISQUE DE POLLUTION DE NAPPE LIÉ AUX FORAGES

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PA PC	P

Les forages privés à usage de pompe à chaleur, mais aussi d'irrigation des jardins se multiplient. Il s'agit de faire adhérer un maximum d'entreprises à la charte des foreurs déjà existante et de sensibiliser le public à cette charte.

Les forages agricoles doivent pour leur part faire l'objet d'une vérification de leur étanchéité et être munis d'une bande enherbée, en conformité aux nouvelles normes, afin d'éviter les pertes dans l'ouvrage.

MOYENS D'ACTION

La nouvelle LEMA prévoit une déclaration des ouvrages en mairie. Un contrôle devrait permettre de vérifier l'application de cette mesure.

Appliquer la charte des foreurs et développer les qualifications ISO, édition d'une fiche sensibilisation pour la population, contrôler.

Irrigants : mise en place d'une aire ni cultivée ni roulée autour des forages existants, restauration des têtes d'ouvrage, déplacements suite au diagnostic DDAF (action 14).

Régularisation des forages agricoles non encore régularisés dans les meilleurs délais (à commencer par ceux situés sur le périmètre de protection rapprochée des captages du val).

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Tout le territoire du SAGE

ACTEURS

Entreprises de forage et population.

Irrigants, chambre d'agriculture du Loiret.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Mairie, structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 25 RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES PRIVÉS

**ENJEU QUALITÉ
DE LA RESSOURCE**

Nature de l'objectif: PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	P
8	

Cette action s'appuie essentiellement sur la communication et l'adhésion, pouvant aller jusqu'à la signature d'une charte par les particuliers, à un projet de lutte contre la pollution, en lien avec les permis de construire : des prescriptions concernant les cuves de fuel, les produits de jardinage, la récupération des emballages...

MOYENS D'ACTION

Formation des utilisateurs de produits phytosanitaires et engrais sur la conduite à tenir lors des manipulations et manœuvres de remplissage, règles de stockage des produits.

Récupération des emballages selon une filière à préciser avec les déchetteries.

Application des règlements concernant les cuves à fuel.

Favoriser la séparation des eaux.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Périmètre du SAGE

ACTEURS

Population, déchetteries et collecte des ordures ménagères, associations.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget communication de la CLE : 2000 €.

ACTION 26 MAÎTRISER LA POLLUTION DE TEMPS DE PLUIE

**ENJEU QUALITÉ
DE LA RESSOURCE**

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PP	P
1D1 - 6C1	

Dans l'AggLO, le fonctionnement des bassins n'est pas satisfaisant en particulier pour ce qui concerne le traitement des eaux pluviales : engorgement des réseaux au niveau du bras des Montées et du Couasnon, localement dans les bassins du Loiret au droit des rejets pluviaux.

La surcharge hydraulique des réseaux a été mise en évidence par SAFEGE dans son étude sur l'assainissement pluvial actuellement en cours. Cette surcharge correspond sur Olivet aux secteurs non équipés de bassins d'orage.

Le montant de la remise à niveau des bassins d'orage existants n'est pas connu. Ce secteur est prioritaire en raison de son lien fort avec le Loiret non domanial.

Pour le bassin versant du Dhuy, il est impératif de réaliser des schémas d'assainissement pluvial sur les villes et bourgs les plus importants, en priorité ceux du pied de coteau (Vienne-en-Val, Tigy, Neuvy-en-Sullias).

Une synthèse des volumes de rétention existants par communes est à réaliser, afin de cibler ce qui reste à faire et ce qui concernera la remise à niveau de l'assainissement des centres bourg. L'emploi de techniques alternatives sera recherché pour les opérations nouvelles (parkings, voirie, lotissement, ...) afin de limiter les surfaces imperméabilisées. Se reporter à l'action n°6.

MOYENS D'ACTION

Réhabilitation des dispositifs de traitement, entretien des dispositifs.

Évaluation des systèmes en milieu rural.

Guides d'assainissement pour aider les communes.

Régulariser les rejets d'eaux pluviales vis à vis de la réglementation sur l'eau.

Pour les nouveaux rejets, n'autoriser que des rejets tamponnés et traités.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

AggLO, dont le Loiret privé, bassin versant amont.

ACTEURS

Collectivités, DDAF.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Collectivités.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Général (études).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

À évaluer, schéma en cours, études d'assainissement.

ACTION 27 RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse
Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PA PC	C
5B - 5	

Cette sécurisation concerne outre les industriels (qui utilisent pour l'entretien de leurs espaces verts des produits phytosanitaires et des engrais), les espaces commerciaux de vente de produits et les parkings associés à ces espaces.

Les parkings rarement équipés de débourbeurs déshuileurs sont associés à une pollution liée au premier flot de pluie qui « nettoie » les surfaces (hydrocarbures, poussières d'échappement, et gommages).

Les espaces commerciaux peuvent représenter des stocks importants de produits destinés à la vente et non sécurisés.

MOYENS D'ACTION

Animation d'une démarche qualité.

Suivre les dispositions du SDAGE 5 B-2 et les préciser.

Equiper les nouvelles surfaces et les aires existantes qui ne le seraient pas en dispositif de décantation avant rejet.

Interdire l'infiltration d'eaux pluviales en provenance de zones à risques : parkings, aires de distribution d'essence, aires de lavage...

Vérification des dispositifs d'interception en cas de déversement, en particulier pour les industriels et activités ressortant du risque incendie. Les nouveaux dossiers ICPE ou les dossiers montés à l'occasion de mise à jour administrative prévoient obligatoirement un système de confinement des pollutions accidentelles et/ou des eaux d'extinction d'incendie (vannes).

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Périmètre du SAGE : zones d'activités.

ACTEURS

CCI, chambre des métiers, associations, commerçants, industriels, DRIRE, MISE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse, CCI, chambre des métiers.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), Conseil Régional.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 28 DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DIFFUS EN AGRICULTURE

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	P ; C
8	

Les opérations concernent principalement les pesticides et les nitrates, selon deux axes :

28 A : diminution des charges polluantes

28 B : limiter les transferts vers les milieux naturels

Les exploitants peuvent s'appuyer dans leur démarche sur les diagnostics biodiversité, les diagnostics de l'exploitation pour la pollution, et envisager une démarche qualifiante (comme cela est pratiqué dans le Pays Sologne Sud). Il y a par ailleurs au sein de l'Agglo une réflexion sur l'agriculture biologique.

Les programmes AZOTE-MIEUX, les mesures agri-environnementales, le développement de la production intégrée, l'agriculture biologique sont des moyens envisagés dans le SDAGE.

MOYENS D'ACTION

Initier une opération de bassin versant visant à réduire les pressions de traitements, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des 4 points GREPPES (action 21) et des points de mesure de la qualité du RNDE, ainsi que les suivis de la DDASS sur les eaux brutes captées. Un animateur de la démarche sera nécessaire.

28 A : Agir sur les quantités épandues notamment en utilisant d'autres méthodes : désinfection vapeur, stratégies de désherbage (désherbinage, avec emploi de désherbage chimique en complément), gestion des solutions nutritives en serre et maraîchage.

28 B : Agir sur le matériel avec la mise en place de locaux étanches, de système de maîtrise des quantités épandues, de bacs de rétention, pulvérisateurs adaptés, têtes de forages étanches, renouvellement du matériel et entretien, gestion des déchets (collecte, recyclage et traitement).

28 C : Pratiques culturales avec la mise en œuvre des cultures intermédiaires (CIPAN), la confection de bandes enherbées et l'implantation d'une ripisylve, le retour à l'herbe, respect des zones non traitées (ZNT).

28 D : Sur les nouveaux systèmes de drainage autorisés selon la récente définition de la politique de la MISE: aménagements de systèmes tampons en sortie des réseaux (utilisation de fossés remplis de cellulose par exemple)

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Sologne, Val de Dhuy.

Secteur agricole périurbain.

ACTEURS

Agriculteurs, DDAF

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Propriétaires, agriculteurs.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil général (politique d'aide à l'agriculture) en lien avec le Plan Végétal Environnemental (hors zone délimitée par l'état), Conseil régional (aide à la lutte contre la pollution diffuse).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Salaire d'un animateur.

Pour l'appel à projet du contrat de bassin versant, des montants d'investissements prévisibles à l'échéance 5 ans avaient été évalués en 2002-2003 par la chambre d'agriculture. Ces montants devront être actualisés.

Contrat de bassin sur 5 ans : 1 500 k€. Investissement non compensé pour le propriétaire.

Stratégie de désherbage 50 €/ ha.

ACTION 29 DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DIFFUS DES INFRASTRUCTURES

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	C

Pour toutes les infrastructures (dont les nouvelles), la vigilance de la structure porteuse est indispensable pour vérifier les moyens mis en place pour l'entretien.

MOYENS D'ACTION

Emploi de techniques telles que le salage hivernal avec des saumures dont l'effet est durable. Désherbage mécanique ou thermique sur les zones de franchissement.

Équipement des rejets pluviaux directs en dispositifs de traitement décanteur et débourbeur déshuileur.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

SAGE, en particulier ouvrages de franchissement et bassin versants directs.

ACTEURS

Équipement, Conseil Général (direction Infrastructures et Transport), SNCF

MAÎTRISE D'OUVRAGE

DDE, conseil général 45, SNCF

PARTENAIRES FINANCIERS

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 30 RÉDUIRE LA POLLUTION ISSUE DES ESPACES VERTS PUBLICS

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	C
8B6 - 8E1	

La ville d'Orléans a mis en place en 1999 un guide de désherbage des espaces verts.

La démarche est bien entamée sur le périmètre de l'agglomération. Le contrat de bassin a fait émerger des actions pilotes (ex. aire de lavage de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) sur lesquelles s'appuieront les projets futurs.

Des démonstrations de techniques alternatives sont organisées et devraient progressivement en permettre la mise en œuvre dans des communes volontaires.

La charte d'engagement de l'opération « Zéro pesticide dans nos villes et villages », à l'initiative de Loire Nature Environnement, a été signée le 17 octobre 2006 par deux communes du SAGE : Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

MOYENS D'ACTION

- Développement de l'opération « Zéro pesticide dans nos villes et villages », fixer un objectif d'adhésion.
- Plan de zonage désherbage. Le SDAGE fait par ailleurs le lien entre production d'eau potable et plan de désherbage communal par des aides ciblées.
- Formation des utilisateurs.
- Choix des techniques de désherbage thermique ou mécanique.
- Traitement et dispositif anti-accident.
- Implantation d'aires de lavage.
- Achats responsables.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Espaces verts et sportifs, autres espaces publics, Parc Floral.
Projet prioritaire à Saint-Cyr-en-Val.

ACTEURS

FREDON, Associations (Loiret Nature environnement).
Orléans, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et autres communes.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil régional (lutte contre la pollution diffuse), Conseil Général.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût en formation et matériel, à terme gain en temps et financier.

ACTION 31 DIMINUER LES REJETS POLLUANTS DOMESTIQUES NON RACCORDÉS

**ENJEU QUALITÉ
DE LA RESSOURCE**

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PC	C
3A2 - 3B1 - 3C1	

Les SPANC (service public d'assainissement non collectif) devraient être maintenant tous créés. Ils ne sont cependant pas pour autant tous opérationnels. A l'échéance 10 ans, cela devra permettre de résorber la totalité des points noirs (soit 15 % des habitations).

Cet objectif est acté dans le scénario tendanciel.

MOYENS D'ACTION

Contrôle des installations.

Priorité à la réhabilitation pour les rejets directs vers les eaux superficielles.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Zones d'habitat du SAGE.

ACTEURS

Communes, AggLO : SPANC, propriétaires. Pour la période actuelle, le Conseil Général passe un marché valide jusqu'en 2008 pour le contrôle des installations neuves.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes, AggLO, propriétaires.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale), conseil général (subventionne les contrôles des installations neuves (à 30 %) jusqu'à fin 2008, ainsi que les études diagnostic (à 10%) jusqu'à fin 2009).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 32 SUIVRE LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION

ENJEU QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Nature de l'objectif : PA pollution accidentelle ; PP diminution de la pollution pluviale ; PC diminution de la pollution chronique diffuse

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

PA ; PC	C

À l'échéance 10 ans, l'ensemble des rejets de station d'épuration (STEP) aura été réhabilité. Seules les stations de Neuvy-en-Sullias, Tigy et Vienne-en-Val rejeteront dans le bassin versant.

A Neuvy-en-Sullias, la STEP a été mise en service en 2006, elle fonctionne bien et traite azote et phosphore. A Tigy, la STEP a été mise en service en 1999, le traitement semble un peu juste pour le paramètre phosphore d'après l'avis 2006 du SATESE.

La STEP de Vienne-en-Val, mise en service en 1998, présente des problèmes de réseau (eaux claires parasites), cependant le rejet de la station est conforme.

La STEP de Saint-Cyr-en-Val n'est pas encore raccordée à celle de La Source, les études viennent de déterminer le montant de ces travaux.

MOYENS D'ACTION

Raccordement de la STEP de Saint-Cyr-en-Val à celle de La Source : le délai est lié à la réalisation de la STEP de la Source qui a connu quelques retards.

Suivi des résultats des stations, comme prévu dans la fiche

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Agglo.

ACTEURS

Agglo, syndicats d'assainissement, communes, Conseil Général (SATESE), MISE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Agglo, syndicats d'assainissement.

PARTENAIRES FINANCIERS

AELB (dans le cadre d'une opération territoriale).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Raccordement de la STEP de Saint-Cyr-en-Val à la STEP de La Source : 2,250 M€ HT (chiffage mi-2007).

A compter de 2009, le SATESE devra probablement se faire payer pour ses prestations.

ACTION 33 GÉRER LE FLUX DE VISITEURS DANS LES ESPACES PRIVÉ ET DOMANIAL ET DANS L'ESPACE PROTÉGÉ

ENJEU LOISIRS

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

P*

Certains sites du Loiret sont surfréquentés et à ce titre les acteurs concernés réfléchissent à la mise en œuvre d'une politique de gestion des impacts d'une part et d'autre part à la répartition plus harmonieuse de cette fréquentation. Une réflexion visant à réviser l'arrêté préfectoral qui permet actuellement la libre circulation de tous les usagers sur l'ensemble du Loiret mérite d'être menée. Cette révision de l'arrêté préfectoral pourrait notamment réglementer les usages par bassin du Loiret.

MOYENS D'ACTION

Limitier la fréquentation de la pointe de Courpain. Diversifier et mieux identifier des parcours piétonniers avec signalisation. Gestion des déchets.

Appliquer la réglementation de la réserve naturelle de Saint-Mesmin, mener une réflexion sur le périmètre de protection de la réserve visant à réviser l'arrêté préfectoral actuel.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

AggLO, Loiret.

ACTEURS

Ville d'Orléans, AggLO, comité de gestion de la Pointe de Courpain, ASRL, Conseil Général, État, associations (nature et sport).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

AggLO, ASRL, associations.

PARTENAIRES FINANCIERS

Collectivités.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 34 GÉRER LE FLUX DE VISITEURS, VALORISER LES PAYSAGES

ENJEU LOISIRS

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

V*

Le Val d'Orléans souffre d'un manque de valorisation de son patrimoine et d'un manque d'identité qui permettrait à ses habitants de s'approprier les enjeux spécifiques du territoire.

MOYENS D'ACTION

Créer des circuits : sentiers de randonnées, parcours et écoles de pêche, gestion des déchets.

Organiser le flux des visiteurs.

Valorisation du patrimoine par des actions de communication.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Le Val d'Orléans.

ACTEURS

Syndicat de Pays Sologne Val Sud, associations.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat de Pays Sologne Val Sud, associations

PARTENAIRES FINANCIERS

Communes.

Le Conseil Général a prévu l'élaboration d'un plan départemental de randonnée pédestre, équestre et de VTT pour 2008-2010.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ACTION 38 AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES SPORTIVES ET TOURISTIQUES

ENJEU LOISIRS

Type d'action : E Evaluation ; P Prévention ; C Curatif ; V Valorisation

P*

Du point de vue de l'évolution de l'activité, la tendance est au maintien voire à une légère augmentation de la fréquentation nautique du Loiret. Afin de se préserver de tout conflit, la fédération souhaite tout d'abord axer sa politique sur la communication.

Un autre axe concerne l'accessibilité nautique en agissant sur le tirant d'eau et la gestion de la ligne d'eau.

MOYENS D'ACTION

38 A : La politique du comité départemental de canoë-kayak s'oriente selon les axes suivants :

- diversifier au maximum l'activité de canoë sur l'ensemble des zones domaniale et non domaniale ;
- éviter au maximum les conflits d'usages lors des portages en terrain privé ;
- aménager des sites d'accès bien identifiés, consignés dans un topoguide réalisable par la région.

38 B : Pérennisation des activités nautiques au centre Baratta. Pour ce faire, les mouvements de sédiments qui pourraient être envisagés dans le cadre de la restauration des milieux du Loiret pourraient être réfléchis pour laisser le passage aux bateaux.

38 C : Le bateau « le Sologne » vient d'être racheté et sera remis en service prochainement. Il navigue sur les bassins Saint-Samson et Paul Forêt.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Loiret et aval Dhuy coté Gobson.

ACTEURS

ASRL, CDCK, aviron, APSL.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Collectivités, ASRL.

PARTENAIRES FINANCIERS

Collectivités, CDCK ; aviron.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

À évaluer en fonction du volume des mouvements de terrain. Chiffrage pour l'aménagement du centre Baratta (12 à 15 K€).

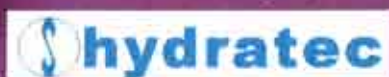


conception : patricegabin.com - impression : Imprimerie Nouvelle - imprimé sur papier recyclé

avec le soutien financier de :



Document rédigé par



Bureau d'études HYDRATEC